



Monsieur Michel BERSON
Président du Conseil Général de l'Essonne
Boulevard de France
91000 EVRY CEDEX

Corbeil-Essonne-Environnement (CEE)

Objet : Conservation bâtiments industriels anciennes papeterie Darblay à Corbeil-Essonne

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous interpellier sur le dossier crucial et urgent du site de la Papeterie à Corbeil-Essonne. En effet, nous venons de lire avec beaucoup d'intérêt le n°29 de juillet-octobre 2009 de la revue des Archives départementales *Le Papyvore*.

Vos services consacrent la quasi-totalité de la publication au patrimoine industriel de la ville de Corbeil-Essonne. Or, ce patrimoine est largement sinistré. D'abord amputé dans les années 1960-1980, il est en grand danger, si ce n'est en voie de disparition aujourd'hui. Nous tirons donc la sonnette d'alarme. Le projet d'aménagement du site de la Papeterie, que la municipalité a volontairement abandonné pour le confier à un groupe immobilier, s'apprête à massacrer les dernières traces de la mémoire industrielle papetière, et sans que cela n'émeuve, faute aussi d'information...

Explications

Le 07 avril 2009 le permis de construire est délivré au concessionnaire retenu. L'association Corbeil-Essonne Environnement, après obtention laborieuse des documents, se penche sur ce permis de construire et s'aperçoit avec surprise ne plus avoir affaire au projet présenté en juin 2007, ni dans sa conception, ni dans sa mise en place.

Outre des irrégularités avérées sur le permis lui même, rien n'est annoncé concernant la conservation patrimoniale. Ce qui est d'autant plus inquiétant puisque la démolition des bâtiments est amorcée : en effet, un arrêté de péril courant 2006 a autorisé la démolition d'un seul corps de bâtiment après son effondrement ; suivi dans le même temps d'autres démolitions sans qu'aucun relevé conservatoire préalable n'ait été effectué ; c'est ainsi que le bâtiment dans lequel à la fin du 18^e siècle, Louis Nicolas Robert mit au point **la 1^{ère} machine à papier en continu**, fut démoli. Il s'agit donc d'une utilisation abusive de cet arrêté car la demande de permis de construire/démolir de décembre 2008 n'était pas encore instruite à ce moment-là et aucune autorisation n'était encore délivrée. Par ailleurs ni la demande ni l'arrêté de permis de construire délivré en avril 2009 ne

Association déclarée N° 83237, créée en 1983

13, rue du 14 juillet – Corbeil-Essonne

<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonne-environnement.org>

mentionnent explicitement quels bâtiments seront ou non démolis, absence également d'avis des bâtiments de France.

C'est pourquoi l'association a opposé un recours gracieux à l'encontre de ce permis de construire le 07 juin 2009 et a demandé l'instruction d'un contrôle de légalité auprès de monsieur le Préfet de l'Essonne.

Suite au recours, nous avons été contactés par les responsables du projet, que nous avons déjà rencontrés précédemment. Or personne ne fut capable de s'expliquer sur la conservation patrimoniale et encore moins sur la réaffectation d'éventuels bâtiments conservés. Seule la conservation de « quelques façades » fut évoquée. A notre demande, nous avons pu consulter l'étude d'impact du site : l'étude architecturale des différents bâtiments est très précise dans ses préconisations. Aujourd'hui quelques bâtiments à l'architecture remarquable (photos jointes) au cœur du site et le long de l'Essonne, persistent.

Compte tenu de la situation politique locale, nous avons publié un communiqué de presse le 26 août, que nous avons adressé aux différents candidats qui pourraient avoir à conduire les destinées de la ville. Nous vous l'avons aussi adressé, ainsi qu'à madame Claire Robillard, vice-présidente en charge de l'Environnement et à monsieur Bruno Piriou, conseiller général du canton concerné.

Nous ne pouvons pas nous battre sur le terrain des réalités et laisser les Archives, les différentes institutions patrimoniales du Département et de la Région ainsi que certaines associations subventionnées par le Conseil Général de l'Essonne, clamer l'intérêt d'un tel site pendant que le site est lui-même directement menacé. De deux choses l'une, ou bien ce site a un réel intérêt et dans ce cas il faut le protéger (sans pour autant freiner ou empêcher toute perspective d'évolution) ou bien il n'en a pas et dans ce cas, les études et commentaires ont valeur de témoignage posthume.

Si ce site a un réel intérêt, ce que nous partageons, le combat de notre modeste association environnementale doit être ABSOLUMENT relayé par les institutions. Les Corbeil-Essonnois n'ont pas été associés, faute de consultation publique dans le cadre d'un véritable projet d'urbanisme (de type plan d'aménagement global, avec appel à projet).

Que pouvons-nous faire ensemble ? Nous souhaiterions que vous puissiez appuyer notre démarche, environnement et patrimoine étant pour nous indissociables. N'y a-t il pas moyen d'envisager un plan de sauvegarde de certains de ces bâtiments avec réaffectation à la ville et au Département ?

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire et pour venir vous rencontrer.

Pour Corbeil-Essonne-Environnement

Le Président Pierre Michel

**Copie : à madame Claire Robillard
à monsieur Patrick Sac**

Association déclarée N° 83237, créée en 1983

13, rue du 14 juillet – Corbeil-Essonne

<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonne-environnement.org>